

# Procedure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">2005/0162(CNS)</a>	Procédure terminée
Houblon: organisation commune des marchés OCM (abrog. règlements (CEE) n° 1037/72, 1981/82, 879/79 et 1696/71)		
Sujet 3.10.06.09 Plantes industrielles, tabac, houblon		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	PPE-DE <a href="#">DAUL Joseph</a>	13/09/2005
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2692</a>	Date 22/11/2005
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Agriculture et développement rural</a>	Commissaire	

Evénements clés			
24/08/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0386	Résumé
27/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2005	Vote en commission		Résumé
12/10/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0299/2005</a>	
15/11/2005	Résultat du vote au parlement		
15/11/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0420/2005</a>	Résumé
22/11/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		
30/11/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/0162(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 036; Traité CE (après Amsterdam) EC 037-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/6/30007

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(2005)0386	24/08/2005	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0299/2005</a>	12/10/2005	EP	
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES1258/2005</a> <a href="#">JO C 028 03.02.2006, p. 0082</a>	27/10/2005	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0420/2005</a>	15/11/2005	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

Acte final
<a href="#">Règlement 2005/1952</a> <a href="#">JO L 314 30.11.2005, p. 0001-0007</a> Résumé

## Houblon: organisation commune des marchés OCM (abrog. règlements (CEE) n° 1037/72, 1981/82, 879/79 et 1696/71)

OBJECTIF : abroger et remplacer le Règlement 1696/71/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon suite à l'adoption du Règlement 1782/2003/CE établissant des règles communes pour des régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : le nouveau règlement proposé remplacera les divers règlements qui sont incorporés dans le règlement 1696/71/CEE ; il en préserve le contenu et les regroupe. En outre, un nombre d'articles a été légèrement modifié dans le cadre d'une mise à jour du règlement. En particulier, il a été tenu compte du rôle modifié des groupements de producteurs qui n'interviennent plus dans la gestion de l'aide. Bien que la conclusion de contrats annuels ou pluriannuels continue à jouer un rôle important dans la commercialisation du houblon et dans l'assurance d'une certaine stabilité du marché, et que la communication mutuelle de données entre États membres et la Commission est maintenue, un enregistrement officiel des contrats ne s'avère plus nécessaire. Une mise à jour des règles concernant les échanges avec les pays tiers a été introduite.

IMPLICATIONS FINANCIERES :

- Ligne budgétaire concernée : 05 02 11 03
- Crédits : 13 mios EUR.

## Houblon: organisation commune des marchés OCM (abrog. règlements (CEE) n° 1037/72, 1981/82, 879/79 et 1696/71)

La commission a adopté le rapport de son président, Joseph DAUL (PPE-DE, FR), approuvant la proposition sans modification en procédure de consultation.

## Houblon: organisation commune des marchés OCM (abrog. règlements (CEE) n° 1037/72, 1981/82, 879/79 et 1696/71)

---

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission.

## Houblon: organisation commune des marchés OCM (abrog. règlements (CEE) n° 1037/72, 1981/82, 879/79 et 1696/71)

---

OBJECTIF: abroger et remplacer le Règlement 1696/71/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon suite à l'adoption du Règlement 1782/2003/CE établissant des règles communes pour des régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 1952/2005/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon et abrogeant les règlements (CEE) n° 1696/71, (CEE) n° 1037/72, (CEE) n° 879/73 et (CEE) n° 1981/82.

CONTENU : le règlement, adopté à l'unanimité, remplacera les divers règlements qui y sont incorporés, tout en en préservant le contenu et en les regroupant, dans un souci de clarté et de bonne compréhension de la législation communautaire. Par rapport à la proposition initiale, le texte adopté réintroduit néanmoins l'enregistrement obligatoire des contrats de livraison de houblon, prévu à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (CEE) n° 1696/71.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 07/12/2005.

DATE D'APPLICATION : à partir du 01/01/2006.